



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 octobre 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 Septembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 Octobre 1997

**Acquisition d'une propriété sise à l'angle de la Route de Coulonges et de
la Rue de Telouze (section AH n° 439) pour réalisation de logements
sociaux et désenclavement de parcelles voisines.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Patricia LUCAS

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

A l'angle des voies de Coulonges et de Telouze se trouve une propriété cadastrée section AH n° 439 de 9 a 10 ca, comportant une vieille maison avec une annexe servant de cave. Son propriétaire est d'accord pour la vendre à la Ville de NIORT au prix de 320.000 F, libre de toute occupation (conformément à l'avis du Domaine) afin que celle-ci y fasse réaliser des logements sociaux par la SEMI de la Ville de NIORT. Par ailleurs, le fond du terrain permettra de réserver un passage de 7 m de largeur ouvrant la possibilité aux parcelles voisines 492 - 494 - 441 d'avoir, après négociations, un accès sur la voie publique plus sécuritaire que celui débouchant sur la Route de Coulonges.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition dont s'agit ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir tous les frais et droits en résultant y compris ceux d'agence étant imputés au chapitre 906.6511.2138 du Budget ; et à traiter avec la SEMI de Niort pour l'étude, la réalisation de logements sociaux sur cette propriété, signer tous documents s'y rapportant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON